



J'ai un enfant né en France

Par **momo123**, le **04/12/2015** à **19:29**

salut je suis en France depuis 2012 je suis entré illégalement j'ai un enfant née en France elle a un an ça mère a une carte de séjour elle est en France à l'âge de 8 ans elle a 26 ans et on vit ensemble il y a 3 ans je voudrais savoir ce qu'il faut faire pour être régularisé merci

Par **youris**, le **04/12/2015** à **20:21**

bonjour,

si votre enfant n'est pas français et que vous n'êtes ni mariés ni pacsés avec la mère de l'enfant, vous pouvez demander une régularisation quand vous remplirez les conditions ci-dessous:

" L'étranger, parent d'un ou de plusieurs enfants, peut demander sa régularisation : s'il dispose d'une vie familiale stable et séjourne depuis 5 ans minimum (sauf exceptions) en France, et si un ou plusieurs de ses enfants sont scolarisés depuis au moins 3 ans (même en maternelle) en France. "

source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31039>

salutations